



dossier surendettement

Par **surferdargent59**, le **21/09/2019** à **08:18**

Bonjour,

J'ai déposé un dossier de surendettement le 20/08/19. Je dois rembourser une dette professionnelle pour laquelle je me suis porté caution. L'huissier, hier est venu tôt et a enlevé mon véhicule avec lequel je me rends à mon travail. Est-ce normal d'empêcher un débiteur de travailler pour qu'il puisse payer ses charges et nourrir sa famille. Ce n'est pas parce que la voiture est à mon nom qu'elle m'appartient elle appartient à la famille, elle nous permet de nous déplacer, faire des courses aller au travail etc...J'ai téléphoné à l'huissier pour lui présenter mon mécontentement, celui-ci n'a rien voulu savoir et tout ce qu'il me dit c'est de vendre au plus ma maison pour apurer ma dette. Or, ma maison appartient déjà à ma banque puisqu'elle est hypothéquée. Je ne sais pas s'il agit dans la légalité en me disant cela. De plus il a enlevé ma voiture tôt le matin avec mes papiers (permis de conduire, mes livres d'enseignant etc...) Ce qui fait que je n'ai plus le permis de conduire à présenter en cas de contrôle. Voilà ma situation. La commission de surendettement va statuer le 25/09/19 sur mon dossier.

Merci de m'avoir lu et de m'apporter vos commentaires et votre expérience!

Par **youris**, le **24/09/2019** à **17:25**

bonjour,

en principe, un véhicule nécessaire pour le travail ne peut pas être saisi en application de l'article L112-2 du code de procédures civiles.

voir les liens ci-dessous:

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0879B5DD27A2A02550D04789FCB4BF7>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1752>

SALUTATIONS

Par **surferdargent59**, le **25/09/2019** à **19:09**

Bonjour et Merci pour votre aide!

Toutefois, il y a comme un doute, l'huissier aurait ignoré la loi puisqu'il a quand même enlever ma voiture avec mes affaires personnelles à savoir mon permis, ma carte de stationnement d'invalidé, ma carte vitale etc...